

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 24 Octobre 2019 à 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt- quatre Octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 17/10/2019.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec Jean Morvant, Hervé Le Gall, Mikaël Broussot, Gérard Pierre, Maxime Oliviero, Alain Le Fur, Patrick Pomme, Daniel Le Rouzic,

Etaient absent(e)s : Sandrine Pérès (excusée), Caroline Le Morzadec (excusée), Christian Le Danvic.

Secrétaire de séance : Daniel le Rouzic

1- PONTIVY Communauté

Carte de mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides.

Le Maire présente la carte de mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides qui a été revu dans le cadre de l'élaboration du Plui. Afin de respecter la méthodologie mise en place par la Cle, le SAGE Blavet demande à ce que ce nouvel inventaire soit validé par une délibération en conseil municipal. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal valide la carte de mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides (2 absentions) (9 voix pour) 1 élu absent en début de séance.

- Service ATESAT

Reconduction des groupements de commandes voirie

Pontivy Communauté a créé en 2017 4 groupements de commande répartis sur le territoire pour 21 communes + Pontivy Communauté. Un coordonnateur a été nommé par groupement, la maîtrise d'œuvre est assurée par Pontivy Communauté, les pièces administratives du marché, assistance juridique et administrative sont assurées par le service des marchés de Pontivy Communauté.

Le groupement de commandes avec les communes de Cléguérec, Malguénac, Guern, Séglie, Silfiac avait été signé pour 3 ans en 2017 et arrive à échéance. Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan des 3 années passées et propositions des communes (conserver uniquement la voirie rurale pour le programme, que le coordonnateur chargé de l'appel d'offre tourne tous les ans). Le Maire propose de repartir avec le groupement pour 2020 uniquement en attendant la nouvelle équipe municipale qui se prononcera pour les années 2021 et suivantes.

2- Commission « travaux » (M. Leray Jean Michel)

Programme voirie 2020 : La commission a retenu : rue des Rosiers 115ml, rue de Noguel 240ml, rue du Presbytère 290ml, Trémer 540ml (continuité après la partie réalisée sur Langoëlan en 2019), Coët-Rivalain-Montjoie 430ml, Gadouar 55ml soit 1670ml. L'estimatif des travaux réalisés par Pontivy Communauté s'élève à 68 351.00€/HT. Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté, souhaite attendre le résultat de l'appel d'offre afin de solliciter les demandes de subventions auprès du Département.

Ecole Publique Arc en Ciel : changement de l'ensemble châssis-trapèze dans la classe de cycle 1
Des infiltrations d'eau ont été constatées sur la partie en trapèze, le poteau de soutien a pris l'humidité. Le devis de l'entreprise Le Falher consistant à remplacer le châssis trapèze s'élève à 3 039.00€/HT, le devis de l'entreprise Bihouès concernant la réfection du poteau de soutien s'élève à 545,00€/HT.

Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté. Le Département ne subventionne que les dépenses atteignant 15 000€/HT.

Logement communal - 8, rue Yves le Calvé

Changement des ouvertures et de la chaudière. Le bâtiment de l'ancienne épicerie a retrouvé son usage d'habitation et est loué depuis le mois de juin. Les fenêtres en simple vitrage et montage bois sont à changer ainsi que la chaudière qui date de plus de 20 ans et consomme énormément. Le devis estimatif des travaux s'élève à 15 701.57€/HT (10 641.57€/HT devis Le Falher et 5 060.00€ devis Bouffaut Eco-énergie). Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté pour l'ensemble des travaux, sollicite une subvention de la Région au titre des communes du patrimoine rural de Bretagne pour le changement des ouvertures en menuiseries bois extérieur.

Rénovation des bâtiments existants au terrain de football

Le Conseil Municipal avait sollicité le CAUE pour réaliser la pré-étude du projet.

L'objectif de la mission du CAUE est de réaliser une étude qui soit un document d'aide à la décision en vue de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'études techniques). Les consignes sont une démolition avec reconstruction. Le projet de reconstruction comprendrait 2 vestiaires, club house, tribunes, buvette pour une superficie totale de 285m², le coût estimatif s'élève à 490 000€/HT. Le Maire précise qu'il s'agit d'une base de travail et que des choix seront faits avec le club de football pour diminuer le coût. Afin de pouvoir réaliser le projet en 2020 le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté. Une enveloppe de 100 000€ de fonds de concours « équipement immobilier » peut être attribuée sur 4 ans (2017-2020). Compte tenu des fonds de concours versés et sollicités cette année, le solde serait de 75 847.69€.

Logement communal – 1, rue de Coët en Fao

Une personne locataire souhaite faire des travaux dans le logement qu'elle occupe : pose d'éléments au mur et fixation d'une table. Le Conseil Municipal autorise la personne à réaliser les travaux, les murs devront être remis en état à son départ si les éléments sont enlevés.

3- Pôle « Administration – Personnel »

Personnel communal : changement de grade

Le statut de la fonction publique territoriale permet aux agents de bénéficier d'avancements de grade sous certaines conditions d'ancienneté, d'obtention de concours ou examen professionnel.

Un avancement de grade permet une promotion de l'agent au sein de son cadre d'emplois. Le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier de cet avancement est déterminé par un ratio fixé par le conseil municipal.

Après avis de la commission administrative en date du 18 juin 2019 et afin de pouvoir nommer l'agent dans le nouveau grade, le Conseil Municipal décide de :

- Créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- De supprimer 1 poste d'adjoint technique.

- De modifier, en conséquence le tableau des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2019 et prendra effet au 1^{er} novembre 2019.

4- Commission « Finances »

Décision modificative budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que certains articles budgétaires doivent être réajustés afin de pouvoir régler le solde des honoraires et des travaux complémentaires concernant les travaux de réhabilitation du commerce de proximité :

- Article 2313(313) travaux de grosses réparations	- 605.77€
- Article 2313(301) commerce de proximité	+ 3 953.14€
- Article 2315(316) Voirie	- 3 347.37€

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire.

5- Syndicat de la Vallée du Blavet

Réactualisation de la charte d'entretien des espaces des collectivités

Dans le cadre de la programmation de la reconquête de la qualité de l'eau du bassin versant, le syndicat de la Vallée du Blavet a pour mission d'accompagner les communes vers une limitation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Pour cela des audits sur les pratiques d'entretien des espaces communaux ont été réalisés pour vérifier le positionnement de la commune dans la « charte d'entretien des espaces des collectivités ».

La charte d'entretien a été réactualisée en 2019, le but étant de renforcer et d'atteindre le zéro-phyto et adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, valide la charte s'entretien des espaces des collectivités du syndicat de la Vallée du blavet et autorise le maire à signer l'engagement de la commune.

6- Demande de location de la salle Jean Fichet

L'association En Arwen souhaite réserver la salle pour un fest-noz le 29 février 2020, la salle de Cléguérec n'étant pas disponible. Le nombre de personnes attendues est de 400 à 500 personnes. Suite à la visite de la commission en 2019, la commune est autorisée à recevoir 341 personnes dans la salle. L'association envisage de mettre en place 3 chapiteaux sur l'espace engazonné.

Le Conseil Municipal accepte la location sous réserve que le bar soit installé à l'extérieur de la salle, sur parquet sous chapiteau avec circulation entre les 2 salles. La location sera de 2 jours afin de permettre la remise de la salle en état de propreté.

Questions diverses

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 octobre pour l'ouverture des plis. 8 architectes ont répondu à l'offre, 3 architectes seront auditionnés le lundi 28 octobre.

Travaux église : le changement des 5 portes sera réalisé avant le 20 novembre, l'entreprise Macé est en attente d'une pièce pour le changement du cadran.

City-stade : les barrières seront posées début novembre

Opération petit déjeuner à l'école : avec Caroline Le Morzadec, une rencontre avec l'équipe éducative est prévue le 4 novembre, un projet pédagogique doit être élaboré si l'opération est validée.

Piégeage des ragondins (M. Pomme Patrick) la campagne débute lundi 28 octobre avec un point presse à 14H00. M. Pomme rappelle que le piégeage est important afin d'éviter la destruction des berges, les ragondins sont porteurs de maladies graves. 7 bénévoles participent à la campagne.

Suite au précédent conseil, M. Le Gall Hervé demande si une réponse a été donnée par Pontivy Communauté et les porteurs de projet du circuit. Le Maire répond que non et qu'au bureau communautaire du 15 octobre un débat a porté sur le projet de circuit et sur la question de conserver ou non les 35ha en zone économique. Le conseil communautaire statuera sur le PLUi d'ici la fin de l'année 2019 d'après le calendrier élaboré.

PLUi : le registre des observations est toujours à la disposition du public.

Le Conseil Municipal donnera un avis sur l'arrêt du PLUi avant les élections.